

Compte-rendu de la réunion de présentation à la profession du projet OPC2 (8 janvier 2020)

Cette première réunion avait pour objectif de présenter aux différents déclarants, remettants, associations professionnelles et l'AMF le projet OPC2, processus de refonte de l'applicatif Banque de France pour la collecte des données statistiques des Organismes de Placement Collectif.

Les principales informations sont présentes dans le support de réunion.

L'accent a été mis sur la nécessité de faire évoluer l'applicatif au vue de l'obsolescence technologique de l'applicatif actuel et des évolutions présentes et à venir, notamment du plan comptable des OPC et de la réglementation BCE.

Pour finaliser la définition de la future collecte, des ateliers vont être mis en place avec la profession sur les mois de janvier/février. Organisés en 4 sous-groupe d'OPC (OPCVM, Fonds immobiliers (OPCI/SCPI), fonds à risques, FPS et nouvelles catégories OFS), ces ateliers seront l'occasion de discuter et travailler sur de possibles allègements ou ajouts de la collecte de données actuelle.

Le portail pour la collecte d'OPC sera Onegate, portail utilisé dans de nombreuses collectes Banque de France. Il bénéficie entre autres d'une meilleure sécurisation des données.

Questions :

Question 1/ Les fonds à risque déclarés jusqu'à présent sur un rythme semestriel devront être transmis à la Banque de France trimestriellement. Les remettants doivent-ils déclarer ces fonds lorsqu'ils ne valorisent que semestriellement ?

En rappel il est précisé que les fonds à risque de droit français bénéficiaient jusqu'à présent d'une dérogation qui ne peut plus être prolongée, ceci pour se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires de la BCE. Le projet OPC2 est donc l'occasion de modifier le rythme de collecte et de passer à une collecte trimestrielle, (comme pour les autres fonds à valorisation semestrielle notamment certains fonds immobiliers ou FPS).

Les fonds qui ne valorisent que semestriellement pourront reporter leur déclaration du trimestre précédent, dans la mesure où aucune donnée demandée n'a évolué entre les 2 trimestres.

2/ Comment se porter candidat pour participer aux ateliers ?

Les candidats aux ateliers devront envoyer un mail à la banque de France (BAL 2521-OPCVM-UT@banque-france.fr) en précisant l'atelier pour lequel ils souhaitent participer et la société qu'ils représentent. La participation à plusieurs ateliers pour un même établissement est tout à fait possible, de même les organisations professionnelles peuvent également se porter volontaires.

3/ Quelles sont les modifications relatives aux modalités de remise ?

Cette question revêt deux sujets différents qui portent sur :

Les attributs de collecte : les ateliers organisés avec la profession permettront d'ajuster la liste des attributs. La nomenclature actuelle sera en conséquence modifiée.

Le portail de remise Onegate : Il est précisé que la solution Onegate offre la possibilité de transmettre les données de collecte selon deux types de fichiers :

- Soit selon le format XML qui constitue un changement essentiel par rapport aux fichiers actuellement transmis.
- Soit sous forme d'un fichier CSV

Un environnement de test (probablement T3 2020) sera mis à disposition des remettants pour leur permettre de transmettre des fichiers test et d'éprouver à la fois la plateforme Onegate et la qualité des fichiers transmis.

(Hors réunion)

Les premiers retours de la plateforme Onegate (jusqu'à fin T4 2020) ne porteront que sur les contrôles de surface (format, présence, type de données lié à une catégorie de fonds etc...).

Les contrôles de qualité, Data Quality Management, ne seront mis en place qu'à partir du T1-2021 (slide 7 du support de présentation).

4/ Comment déposer les fichiers ? sera-t-il nécessaire d'ouvrir de nouvelles routes ?

Deux canaux de transmission seront disponibles à savoir :

- A2A (application to application) pour des fichiers limités à 2 Giga octets
- MFT qui offre la possibilité de transmettre des fichiers plus volumineux (jusqu'à 20 Giga octets)

Toutes les informations sur Onegate sont disponibles sous <https://www.banque-france.fr/statistiques/portail-onegate>

Un manuel utilisateur précisera toutes les modalités de transmission des données de collecte via le portail Onegate et sera fourni aux remettants vers fin T2 - début T3 2020.

Annexe : liste des participants à la réunion

Animateurs Banque de France: Francois Mouriaux / Corinne Devillers / Stephane Peyronny / Anne Kelfa / Maxime Ponsart / Jean Luc Le Goff

Société	Participant
AEW CILOGER	Claude Kadouche
AEW CILOGER	Christophe Rousselet
AFG	Thomas Valli
AFG	Alix Guerin
AMF	Ismail Benabdessadok
AMF	Gulcicek Gulubay
AMF	Antoine Fradin de la Renaudiere
Amundi	Nabil Talbi
ASPIM	Julien Maufrey
BNP Paribas	Anthony Brouard
BNP Paribas	Romain Massonet
BNP Paribas/FCPartners	Chantal Journo
BNP Paribas/FCPartners	Renaud Bonin
BNP Paribas/FCPartners	Frederic Casadei
BNP Paribas	Emmanuel Monges
BNP Paribas/FCPartners	Alain devarenne
BNP Real Estate	frederic Zanolini
BNP Real Estate	Soo Hyun Lee
BPI France	Bénédicte Dumesnil
BRED	Dominique Muterel
CACEIS	Yves Gaveau
CACEIS	Isabelle Boussiquet
EFA	Lydia Viti
Foncia	Frédéric Grymonpre
Foncia	Nicolas-Yves Xiberas
France Invest	Damien Brisemontier
France Invest	Simon Ponroy
HSBC	Melik Kabacki
Immovalor Gestion	Camille Decoustal
LAZARD	Imane Ait Lachgar
NEOXAM	Kifaya Belkaaloul
RBC	Thierry Haëner
RBC	Eric Charlier
RBC	Sylvie Vaillant
SIPAREX	Carine Vicaire
Société Générale	Karim Mamache
Société Générale	Aziz Adda
State Street	Neto, Paulo
State Street	Catherine Clauet-Bourgalle

Swisslife

Emmanuel Gans